



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
de la Commission de Suivi de Site  
TITANOBEL à AMAILLOUX**

**À la Sous-Préfecture de Parthenay  
Mardi 3 mars 2026 – 14h00**

Le 3 mars 2026 s'est tenue à la Sous-Préfecture des Deux-Sèvres à Parthenay, sous la présidence de Madame Lætitia KULIS, sous-préfète de Parthenay, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site TITANOBEL d'Amailloux.

Collège « Administrations de l'État » :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Mme KULIS</b>   | Sous-Préfète de Parthenay  |
| <b>Mme COUTY</b>   | Adjointe au chef de l'unité bi-départementale 17/79, DREAL                         |
| <b>Mme BELLY</b>   | Inspectrice de l'environnement, unité bi-départementale 17/79, DREAL               |
| <b>Mme NICOLAÏ</b> | Cheffe de la subdivision risques accidentels, unité bi-départementale 17/79, DREAL |
| <b>M. BON</b>      | Unité Planification-Risques, DDT   |
| <b>Mme REIX</b>    | Service des Sécurités, Préfecture des Deux-Sèvres                                  |

Collège « Collectivités territoriales » :

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>M. LHERMITTE</b> | Vice-Président de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine |
| <b>M. LIAUD</b>     | Conseiller municipal commune d'Amailloux                     |
| <b>M. GINGREAU</b>  | Conseiller départemental                                     |

Collège « Riverains » :

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>M. COLLON</b> | Association Deux-Sèvres Nature Environnement |
|------------------|--|

Collège « Exploitants » :

|            |                        |
|------------|------------------------|
| <b>J.P</b> | Directeur HSEQ         |
| <b>S.B</b> | Responsable de secteur |

Collège « Salariés » :

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| <b>O.M-R</b> | Membre élu du CSE |
|--------------|-------------------|

Collège « Personnalités qualifiées » :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>M. BESNARD</b>          | Responsable unité de contrôle de l'inspection du travail<br>DREETS |
| <b>Adjudant-Chef ETLIN</b> | Gendarmerie nationale  |
| <b>Lieutenant LOUDUN</b>   | SDIS   |

Invités » :

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Mme CHAMPAGNE</b> | Cheffe du Bureau de l'environnement, Préfecture des<br>Deux-Sèvres |
| <b>M. BILLAUDEAU</b> | Instructeur ICPE, Préfecture des Deux-Sèvres                       |

Mme KULIS indique qu'un arrêté du 6 février 2025 fixe la composition de la Commission, tandis qu'un autre arrêté du 16 mai 2025 désigne les membres du bureau. La Commission se réunit annuellement et les réunions sont enregistrées pour faciliter la rédaction des comptes rendus.

### **1. Présentation du bilan 2025 par l'inspection des installations classées**

Mme BELLY rappelle que l'entreprise TITANOBEL est classée Seveso seuil haut. Une visite d'inspection a été effectuée le 29 octobre 2025, dans le cadre de l'action nationale relative au Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PMII). Si l'inspection a donné lieu à des constats, aucune suite administrative n'a été proposée. En revanche, des actions correctives sont nécessaires, comme la signalisation de la vanne de fermeture du bassin de rétention et l'évaluation de l'étanchéité du mur coupe-feu de l'unité d'émulsion.

Une notice de réexamen quinquennal de l'étude de dangers a été reçue le 5 août 2024, et son instruction est en cours, en attente des compléments demandés. Un dossier relatif à l'utilisation de transpalettes électriques, reçu le 18 novembre 2024, est également en cours d'instruction, en attente de complément de la part de l'exploitant.

A la question de M. COLLON sur l'interdiction d'utiliser des transpalettes motorisés, l'inspection DREAL confirme que l'arrêté préfectoral en interdisait l'utilisation, toutefois un dossier de modification a été déposé par l'exploitant pour en obtenir l'autorisation d'usage.

Le Directeur HSEQ ajoute qu'un grand nombre de transpalettes manuels sont en service et qu'une transition vers les modèles électriques est en cours, afin de limiter la fatigue des opérateurs.

A propos de l'instruction de l'étude de dangers, il est précisé que le délai de cinq ans de révision de la prochaine étude de dangers court à partir de la date de réception des derniers compléments. Sur ce point, le Directeur HSEQ assure que les éléments attendus seront transmis prochainement.

## 2. Présentation du bilan 2025 par l'exploitant

Le Responsable de secteur indique que depuis le 29 avril 2022, TITANOBEL est intégré au groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED. En France, le dépôt d'Amailloux fait partie du réseau commercial réorganisé. TITANOBEL distribue 20 000 tonnes d'explosifs avec 102 véhicules destinés au transport de matières dangereuses.

La part d'activité du site d'Amailloux dans les chiffres nationaux représente un peu plus de 10 % de l'activité de TITANOBEL.

Les ventes d'explosifs ont augmenté en 2025 pour atteindre 2 416 tonnes et les kilomètres parcourus par les véhicules du dépôt étaient de 250 497 en 2025.

Le bilan annuel du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ne signale pas de modifications majeures en 2025, mais inclut des révisions de procédures et d'instructions. Une révision des formulaires a également eu lieu. En matière de sécurité, toutes les réglementations ont été suivies, incluant la gestion des points sensibles comme la zone coupe-feu. Le suivi des stocks est effectué via une gestion informatisée.

Suite à des changements de personnel, plusieurs sessions de formation ont eu lieu, touchant à différents domaines. Quatre réunions internes de formation continue ont été tenues pour discuter de bonnes pratiques de prévention.

Un audit interne de sécurité et environnement a eu lieu le 8 octobre. Des contrôles réguliers garantissent le respect des consignes. Aucune inspection de la CSSCT n'a été réalisée sur le site d'Amailloux en 2025.

Le membre élu du CSE de Titanobel précise que les inspections de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sont délocalisées sur les sites trois fois par an.

Le Directeur HSEQ indique qu'au cours de l'année 2025, aucun accident du travail, avec ou sans arrêt, n'a été enregistré sur le site d'Amailloux. Concernant les remontées d'événements, deux fiches d'événements ont été établies, six « points stop » ont été notifiés, ainsi que cinq analyses « Take 5 ! ».

Le membre élu du CSE de Titanobel souligne la pertinence du dispositif « Take 5 ! » qui permet au salarié d'analyser son poste de travail en amont et, en cas de risque identifié, d'alerter son manager et d'interrompre son activité.

Le Directeur HSEQ précise que le nombre d'accidents avec arrêt, survenu au sein des différents sites de TITANOBEL, a diminué en 2025. Le taux de fréquence s'établit à 21,68 % contre 23,38 % en 2023. Les accidents avec arrêt sont essentiellement liés à des problématiques de gestes et postures.

Le Responsable de secteur indique qu'un exercice d'alerte simulant une prise de feu sur un chariot élévateur a eu lieu le 3 mars 2025 afin d'évaluer la réactivité des procédures d'urgence.

Le Directeur HSEQ précise qu'une déclaration annuelle GEREPE des émissions polluantes pour 2025 a été effectuée. De plus, TITANOBEL s'engage dans une démarche de transition énergétique, ayant réalisé un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

M. COLLON souhaite savoir si le problème de signalisation de la vanne de fermeture du bassin de rétention pourrait entraîner la volatilisation de produits chimiques.

Le Responsable de secteur répond par la négative, ajoutant que des analyses d'eaux sont réalisées tous les ans et que celles-ci sont conformes.

A la demande de M. BESNARD sollicitant des précisions sur le financement des équipements d'aide au port de charges, le Directeur HSEQ répond que les équipements adaptés pour le port de charges et la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques), tels que les exosquelettes, font l'objet de recherches constantes qui impliquent notamment des écoles d'ingénieurs.

S'agissant de l'étude de sécurité, aucune modification ni complément n'est prévue.

Les élections professionnelles auront lieu en octobre 2026.

Mme REIX informe de la tenue d'un exercice, au cours du deuxième semestre 2026, dans le cadre de la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète de Parthenay,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a large loop at the end.

Laetitia KULIS